



1205329402

DATE DEPOT : 2012-06-12

NUMERO DE DEPOT : 2012R053211

N° GESTION : 2012B12202

N° SIREN : 751999681

DENOMINATION : 51 53 QUAI DE GRENELLE PARIS

ADRESSE : 42 rue de Rochechouart 75009 Paris

DATE D'ACTE : 2012/05/21

TYPE D'ACTE : ACTE SOUS SEING PRIVE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE PRESIDENT

SAS 51 53 QUAI DE GRENELLE PARIS

Société par actions simplifiée au capital de 1000,00 euros
42, rue Rochechouart – 75009 PARIS
EN COURS DE CONSTITUTION

Les soussignés:

- Monsieur ROSSIGNOL XAVIER né le 23/08/1966 à SARTROUVILLE, de nationalité française, demeurant 42, rue ROCHECHOUART 75009 PARIS, marié à Madame ROSSIGNOL KATHERINE sous un régime matrimonial aménagé par un contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 13/12/2008 lequel régime n'a pas été modifié depuis,
 - La société SAVOY RITZ CORPORATION dba RITZ INTERNATIONAL, au capital de 1.000.000USD, ayant son siège social 8905 RESEARCH DRIVE 92618 IRVINE, CALIFORNIE, USA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LOS ANGELES, CALIFORNIE, USA sous le numéro C1775374, représentée par Monsieur ROBERT RITZ SADEGHI, en qualité de président dûment habilité à l'effet des présentes,
- se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société SAS 51 53 QUAI DE GRENELLE PARIS pour désigner d'un commun accord le premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Nomination du président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

Monsieur ROSSIGNOL XAVIER né le 23/08/1966 à SARTROUVILLE, de nationalité française, demeurant 42, rue ROCHECHOUART 75009 PARIS, pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues par les statuts.

III – Rémunération du président

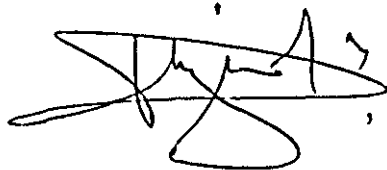
La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Paris, le 21 mai 2012, en autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Monsieur ROSSIGNOL XAVIER

*Je soussigné, bon pour
acceptation des fonctions de
président.*



SAVOY RITZ CORPORATION dba
RITZ INTERNATIONAL représentée
par Monsieur ROBERT RITZ SADEGHI

